



Internet et la liberté font bon ménage !

INFORMATIQUE : VIVE LA LIBERTÉ !

4

*Le "libre" est à l'origine d'internet
et fait partie de son existence*

> Logiciels libres et standards publics sont utilisés pour bâtir internet

Au début des années 1960, une conception "ouverte" a prévalu dans le travail d'élaboration d'**Arpanet**, le précurseur de ce qui est devenu depuis internet.

En 1980, le Département de la Défense des USA - qui finançait les études - a décidé de mettre dans le domaine public **TCP/IP**, le langage d'échange d'informations entre ordinateurs du réseau internet.

Ainsi, depuis les débuts d'internet, des protocoles ouverts et gratuits sont définis pour répondre à des besoins.

Les logiciels libres sont utilisés pour tester les idées et faire fonctionner l'infrastructure d'internet et les différents services qui permettent de l'exploiter au mieux : courrier électronique, forums de discussions, sites web...

> La "recette" de la liberté : élaboration collective et standards ouverts

Cette élaboration collective, ouverte et transparente - où l'implémentation précède la standardisation - s'apparente à certaines pratiques scientifiques.

Ces standards ouverts ont permis d'échapper à une juxtaposition de réseaux qui s'ignorent.

Et l'on peut alors parler de **l'interopérabilité** qui constitue un enjeu majeur pour le développement de l'informatique et des réseaux de communication.

Réciproquement, l'écriture des logiciels libres a été grandement accélérée par l'utilisation d'internet.

Les communautés de développeurs ont fait partie des premiers utilisateurs d'internet pour échanger leurs travaux sur les logiciels qu'ils programmaient.

A Savoir !

Langages, protocoles, serveurs : le "libre" est vraiment partout !

> Le protocole permettant les échanges d'informations sur internet est un standard dans le domaine public nommé **TCP/IP**

> **Les protocoles applicatifs** sont également des standards ouverts :

- **http** (*hypertexte transfert protocole*) pour le web,

- **smtp** (*send mail transfert protocole*) pour le courrier électronique,

- **ftp** (*file transfert protocole*) pour les échanges de fichiers,

> **Le fonctionnement des serveurs** informatiques repose dans sa majorité sur des outils libres. Le plus célèbre est **Apache**.

Législation

Les formats "ouverts"

La loi française du 21 juin 2004 "pour la confiance dans l'économie numérique" donne une définition précise des formats ouverts.

On y trouve au Titre I^{er} (De la liberté de communication en ligne), Chapitre I^{er} (La communication au public en ligne) la mention suivante :

Article 4 : "On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre."